

26-04-2019



DECISION MUNICIPALE N°001/DM/CAB III/SG/2019

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°005/AONO/CIPM/CABAFIII/2019 DU 22/02/2019

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT EN BETON ARME SUR LA RIVIERE NGOUOP TCHOOU AU PK 0+650 DE LA ROUTE COMMUNALE TCHOOU -SEH SANG (Inter RO615) DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM IIIème (Portée 12m, Hauteur des culées 7m) EN PROCEDURE D'URGENCE

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM 3^{EME}

- Vu la constitution ;
- Vu la loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;
- Vu la loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
- Vu la loi N°2007/006 du 26 Décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;
- Vu la loi N° 2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu la loi N° 2009/19 du 15 Décembre 2009 portant fiscalité locale ;
- Vu le décret N° 77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats des Communes et établissements communaux, modifié par le décret 90/1464 du 09 Novembre 1990 ;
- Vu le décret N°2017/343 du 03 juillet 2017 portant nomination de Monsieur CHAÏBOU en qualité de Préfet du Département de la Mifi ;
- Vu l'arrêté n° 00000195 /A/MINATD/DCTD du 04 novembre constatant l'élection de Monsieur NDEFONKOU Daniel au poste de Maire de la Commune d'Arrondissement de Bafoussam 3^{ème}
- Vu la circulaire N°0001/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution de la loi de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat des établissements public administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu Le procès verbal N°62/PV/RO/MIFI/BAF III/CIPM/2019 relatif à l'examen du rapport d'analyse des experts et à la proposition d'attribution

Considérant l'appel d'offres *national ouvert* N°005/AONO/CIPM/CABAFIII/2019 du 22/02/2019 Pour les travaux sus mentionnés.

DECIDE

Article 1^{er} : le marché objet de l'appel d'offres susmentionné est, pour compter de la date de signature de la présente Décision, attribué comme suit :

DESIGNATION	ADJUDICATAIRE	COUT(TTC)	DELAI
Travaux de construction d'un pont en béton armé sur la rivière Ngouop Tchouo au pk 0+650 de la route communale Tchouo -Seh Sang (inter ro615) dans la Commune d'Arrondissement de Bafoussam 3 ^{ème} (portée 12m, hauteur des culées 7m)	ETS MI-DE-CAM	91 122 998	03 mois

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera

Copie à :

- ARMP/Ouest
- Président CIPM
- ETS MI-DE-CAM
- Archives



Bafoussam 3^{ème}

08 AVR 2019

Ndefonkou Daniel
Maire